

# commission du codex alimentarius

**F**

ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 8 de l'ordre du jour**

**CX/NFSDU 07/29/8**

**Septembre 2007**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME 29<sup>e</sup> session**

#### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES PROPOSITIONS RELATIVES À DES VALEURS DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES POUR LES NUTRIMENTS À DES FINS D'ÉTIQUETAGE**

**(Préparé par la République de Corée avec le soutien de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de la Communauté européenne, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Paraguay, de l'Afrique du Sud, de la Suisse, du Venezuela, des États-Unis d'Amérique, du CRN, de l'IADSA, de l'ICGMA, de l'ISDI et du NHF)**

#### **CONTEXTE**

A la 25<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), le Comité a décidé qu'il était nécessaire de mettre à jour les valeurs nutritionnelles de référence (VNR) qui avaient été établies lors de la Consultation d'Helsinki (septembre 1988). Il a été constaté que l'établissement d'apports journaliers recommandés supposait la tenue d'une consultation d'experts chargée d'examiner les preuves scientifiques disponibles. Toutefois, le Comité pourrait envisager une mise à jour des VNR à des fins d'étiquetage, y compris les valeurs numériques spécifiques, ou il pourrait laisser aux autorités nationales chargées de la réglementation le soin d'établir ces valeurs. Le Comité a convenu qu'une lettre circulaire inviterait à soumettre des propositions pour l'ajout ou la révision de VNR aux fins d'étiquetage. Les propositions devaient être soumises à l'examen d'un groupe de travail électronique (GTE) coordonné par l'Afrique du Sud.

A sa 26<sup>e</sup> session, le Comité a convenu que l'objectif de la révision des VNR consistait à déterminer les valeurs de référence aux fins d'un étiquetage qui pourrait s'appliquer à tous les aliments et que le document de travail aborderait les points suivants:

- les principes pour l'établissement de VNR en tenant compte des directives élaborées par les pays membres dans ce domaine ;
- les VNR pour différents groupes de population;
- la révision de la liste actuelle des nutriments.

A sa 27<sup>e</sup> session, le Président a fait remarquer au Comité que conformément aux recommandations de la Consultation d'Helsinki, les VNR servaient à des fins d'étiquetage de nutriments et non à procurer une nutrition optimale et qu'il devrait se concentrer sur l'élaboration des principes généraux pour l'établissement de VNR pour les vitamines et minéraux afin de protéger les consommateurs contre les informations trompeuses. Le Comité a convenu que le GTE poursuivrait l'élaboration du document de travail en portant son attention sur:

- les principes pour l'établissement de VNR aux fins d'étiquetage;
- les VNR pour différents groupes de population, en tenant compte des discussions qui se sont tenues et des observations qui ont été faites lors de cette réunion.

A sa 28<sup>e</sup> session, le Comité a indiqué que la proposition de la délégation de la Communauté européenne (CE) soulignant que la révision des VNR était très importante et qu'elle devait se poursuivre en vue de l'établissement de VNR pour les adultes et les nourrissons de 6 à 36 mois. Il a par ailleurs ajouté que les travaux devaient être axés sur l'établissement de VNT pour les vitamines et les sels minéraux étant entendu qu'un document révisé serait examiné lors de la session suivante du Comité. La délégation d'Afrique du Sud a indiqué qu'elle n'était pas habilitée et qu'elle ne disposait pas des ressources requises pour poursuivre les travaux sur ce document. Le Comité a remercié la délégation d'Afrique du Sud pour son excellent travail et a accepté la proposition de la délégation de la République de Corée de diriger les travaux complémentaires sur ce sujet étant entendu qu'un document révisé serait examiné lors de la session suivante du Comité.

## DOCUMENT DE TRAVAIL

Le présent document de travail révisé poursuit l'examen des questions soulevées dans le document de travail de 2006<sup>1</sup> : les principes pour l'établissement de VNR aux fins d'étiquetage et de VNR pour différents groupes de population. Le projet de document de travail contenant plusieurs questions à soumettre au GTE a été préparé et transmis en mars 2007. La version finale du document de travail présentée lors de la 29<sup>e</sup> session du comité intègre des révisions basées sur les commentaires de plusieurs membres du GTE<sup>2</sup> et propose plusieurs recommandations afin de faciliter la discussion lors de la réunion.

## RECOMMANDATION

Le Comité est invité à examiner le débat et les recommandations dont le présent document de travail révisé donne le compte rendu en vue de parvenir avant tout à un accord sur la portée des nutriments et des groupes de population pour les travaux en cours. Le Comité se consacrerait ensuite à l'élaboration de principes pour l'établissement de VNR à des fins d'étiquetage en se basant sur le projet de document ci-joint pour les débats.

### I. APERÇU DES VALEURS NUTRITIONNELLES DE REFERENCE ACTUELLES

1. La 16<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) a adopté *les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) en 1985. Ces directives ont indiqué que les informations numériques sur certains nutriments pouvaient être exprimées comme une proportion des apports journaliers recommandés (AJR) de référence, basés en premier lieu sur un seul groupe de consommateurs.
2. A la 17<sup>e</sup> session du CAC en 1987, la Commission a reconnu que les directives ne couvraient que certains nutriments et a invité la FAO et l'OMS à convoquer une réunion d'experts afin de recommander à la Commission des valeurs nutritionnelles de référence à des fins d'étiquetage. Suite aux délibérations de la Commission et compte tenu du soutien du gouvernement finlandais, une consultation mixte d'experts FAO/OMS a été mise sur pied à Helsinki (Finlande) en 1988.
3. Les recommandations de la consultation aux fins d'étiquetage alimentaire ont été résumées comme suit :

---

<sup>1</sup> CX/NFSDU 06/28/08 Octobre 2006. Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage.

<sup>2</sup> Argentine, Australie, Brésil, Costa Rica, CE, Indonésie, Japon, Malaisie, Suisse, Etats-Unis, CRN, IADSA et NHF

- La Consultation a analysé toutes les données disponibles sur les apports nutritionnels recommandés fixés aux niveaux national et international ainsi que les AJR de référence des *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel*.
  - La Consultation a recommandé d'utiliser l'expression "valeurs nutritionnelles de référence" (VNR) pour les valeurs référence dérivées de l'utilisation à des fins d'étiquetage nutritionnel, afin d'éviter toute confusion avec les apports nutritionnels recommandés (RDA/PRI).
  - La consultation a également examiné la possibilité de recommander des exigences d'étiquetage différentes pour des groupes de consommateurs spécifiques. Il a toutefois été reconnu que les dispositions d'étiquetage relatives à des aliments diététiques ou de régime individuels, tels que des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge jusqu'à 3 ans, étaient spécifiées dans les normes pour ces produits, et que les groupes de population de plus de trois ans mangeaient pour la plupart les mêmes aliments.
  - La consultation a donc décidé de ne répertorier qu'un seul jeu de VNR de 9 vitamines (A, D, C, thiamine, riboflavine, niacine, B<sub>6</sub>, acide folique et B<sub>12</sub>), 5 sels minéraux (calcium, magnésium, fer, zinc, iode) et des protéines, en général basés sur les AJR de référence pour les hommes adultes.
4. Le rapport de consultation a été présenté à la 16<sup>e</sup> session de la CCNFSDU et à la 20<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL). Le CCFL a avalisé les conclusions principales du rapport de consultation et a également accepté de modifier la rubrique 3.3.4 des *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* telle que proposée, étant entendu que la rubrique 3.3.4 était sujette à révision conformément aux nouvelles données scientifiques. Le CCNFSDU a été invité à élaborer des principes généraux pour orienter le choix et la modification des VNR. La Commission a adopté les VNR actuelles des *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985, Rév.1-1993) lors de la 20<sup>e</sup> session en 1993.

## II. OBJECTIF DES VALEURS NUTRITIONNELLES DE REFERENCE

5. Les VNR visent essentiellement à aider les consommateurs à comparer la teneur nutritionnelle des différents produits alimentaires ainsi qu'à estimer l'utilité d'un produit alimentaire du point de vue de sa contribution en pourcentage aux régimes généraux sains.
6. Les *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985, Rév. 1-1993) et les *Directives du Codex concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux* (CAC/GL 55-2005) recommandent les VNR comme base pour formuler la teneur nutritionnelle sur l'étiquetage de tous les aliments dont les aliments conventionnels et les compléments alimentaires. Les *Directives du Codex pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997, Rév. 1-2004) recommandent également que les VNR servent de base à des critères pour des allégations relatives à la nutrition et à la santé.
7. La détermination de VNR du Codex aux fins d'étiquetage est censée contribuer à la réalisation des objectifs suivants: protéger la santé des consommateurs et faciliter un commerce équitable de denrées alimentaires.

## III. PORTEE DES NUTRIMENTS ET DU(DES) GROUPE(S) DE POPULATION POUR LES VNR

8. Conformément à une observation d'un membre du GTE, les composants et l'organisation du document de travail ont été modifiés. En particulier, les recommandations relatives aux nutriments et au(x) groupe(s) de population à prendre en compte ont été considérées comme les deux volets de la portée. Par conséquent, elles précédaient plus logiquement la rubrique consacrée aux principes généraux pour l'établissement des VNR – étant donné que les principes doivent tenir compte des nutriments et du(es) groupe(s) de population.

## A. Nutriments

### 1) Vitamines et sels minéraux

9. Depuis la 26<sup>e</sup> session du CCNFSDU, le Comité a fait part de son point de vue quant aux nutriments à prendre en compte dans le cadre de la révision des VNR actuelles.
10. La délégation de la CE a indiqué à plusieurs reprises que les travaux actuels liés à la révision des VNR devaient être axés sur les vitamines et les sels minéraux, étant donné l'urgence de la mise à jour et de l'ajout des VNR des vitamines et sels minéraux repris dans les *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel*.
11. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a par ailleurs suggéré de concentrer les travaux en cours sur les vitamines et les sels minéraux et de limiter la portée de ces derniers en tenant compte de valeurs de référence scientifiquement fondées pour l'apport journalier définies par les organismes scientifiques compétents.
12. Les membres du GTE ont réagi au projet de document de mars 2007 et ont unanimement approuvé de mettre l'accent sur les vitamines et les sels minéraux dans un premier temps. Les raisons pour lesquelles le comité doit se concentrer sur les vitamines et les sels minéraux sont résumées comme suit:
- le caractère essentiel des vitamines et des sels minéraux est bien avéré;
  - il est probable que les preuves en faveur d'une définition des recommandations pour la plupart des vitamines et sels minéraux soient plus nombreuses que pour les autres composés alimentaires.
  - Les *Directives du Codex pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* indiquent qu'il convient de limiter les allégations nutritionnelles aux vitamines et aux sels minéraux pour lesquels des VNR ont été définies dans les *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* ;
  - Les *Directives du Codex concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux* indiquent que l'étiquetage doit renseigner la quantité de vitamines ou sels minéraux (comme il convient) exprimée en pourcentages de leurs VNR.

### 2) PROTÉINES

13. A sa 26<sup>e</sup> session, certaines délégations ont souligné que ces VNR sont également nécessaires pour les macronutriments en précisant que la liste actuelle comportait des VNR pour des protéines.<sup>3</sup>
14. Actuellement, les *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* incluent les VNR pour les protéines en complément aux vitamines et sels minéraux. Par ailleurs, les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* comportent des critères pour des allégations liées aux protéines ainsi qu'aux vitamines et sels minéraux. Par conséquent, la plupart des membres du GTE pensent eux aussi que le Comité doit considérer comment les VNR des protéines seront mises à jour.
15. Plusieurs membres ont toutefois suggéré de l'envisager dans le cadre de travaux futurs, si des principes supplémentaires doivent être ajoutés, portant spécifiquement sur les macronutriments.

### 3) Macronutriments associés au risque de maladies non transmissibles

16. La plupart des membres du GTE ont admis qu'il pourrait être indiqué d'identifier des VNR pour certains macronutriments présentant un risque de maladies non transmissibles.

---

<sup>3</sup> Par. 41 de l'ALINORM 05/28/26

17. Toutefois, pour les raisons indiquées ci-après, certains membres ont proposé que le Comité postpose toute initiative visant à identifier les VNR pour les macronutriments autres que les protéines et qu'il propose à l'avenir de nouveaux travaux distincts dans ce domaine :

- Sur base des textes actuels du Codex, il n'est pas nécessaire d'étendre les VNR aux macronutriments autres que des protéines.
- Il manque des données scientifiques pour définir les recommandations spécifiques aux macronutriments autres que les protéines;
- Cela nécessiterait de développer de nouvelles considérations et principes. Par exemple, des recommandations sur les carbohydrates et graisses sont exprimées comme une fourchette d'apports en pourcentage de calories, sans tenir compte des différentes conditions physiologiques spécifiques et de l'âge;
- Tout nouveau travail visant à établir des VNR de macronutriments associées à l'augmentation et à la diminution du risque de maladies non transmissibles doit être coordonné avec le CCFL dans le cadre de l'analyse par les deux comités des propositions de mesures visant à mettre en oeuvre la stratégie globale.

#### 4) Autres constituants alimentaires

18. Aucun des membres du GTE n'a accepté de définir des VNR pour d'autres constituants alimentaires tels que les acides gras à longue chaîne, la lutéine, la choline et le lycopène. Ces derniers ne sont pas actuellement jugés essentiels et les preuves scientifiques disponibles ne seront probablement pas pertinentes.

### **B. Groupe(s) de population**

19. Il n'existe actuellement qu'un jeu de VNR pour la population générale (pour les enfants de plus de 3 ans et les adultes). Cette approche est attrayante par sa simplicité et par le fait que les enfants de plus de 3-4 ans et les adultes mangent généralement le même produit. Elle comporte toutefois certains inconvénients dans le cas des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge dont les besoins diffèrent fortement de ceux des adultes.

20. Depuis la 26<sup>e</sup> session de la CCNFSDU, le Comité a cherché à déterminer s'il convenait d'établir plusieurs jeux de VNR pour différents groupes de population. Plusieurs délégations ont proposé de différencier "nourrissons et enfants en bas âge" et "adultes"; d'autres ont suggéré de définir davantage de sous-groupes en fonction de l'âge et du sexe. Le Comité a convenu que cette question exigerait un examen complémentaire et que le GTE pouvait préparer des propositions quant à la manière de traiter cette question<sup>4</sup>.

#### 1) Un groupe général

21. Compte tenu de la complexité du travail, la délégation des Etats-Unis a proposé que le Comité limite la portée pour mettre à jour les VNR de la population générale dans les *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* dans un premier temps. Une fois que des progrès substantiels auront été accomplis sur les VNR pour la population générale, des VNR pour d'autres groupes de la populations tels que les "nourrissons et enfants en bas âge" pourront sans doute être établis dans le cadre de nouveaux travaux distincts, si de nouvelles considérations et principes s'imposent.

22. Il a par ailleurs été indiqué que dans le cadre de la définition de la population générale, le Comité devra décider de la tranche d'âge à laquelle ces valeurs sont destinées (p. ex. 36 mois et plus ou 48 mois et plus). Certains textes du Codex privilégient la première fourchette définissant "les enfants en bas âge" comme étant âgés de 12 à 36 mois. La seconde fourchette bénéficie du soutien de certaines valeurs de

---

<sup>4</sup> Par. 43 de l'ALINORM 05/28/26

référence pour les apports recommandés et/ou les apports maximaux établis par des organismes scientifiques compétents<sup>5</sup> établissant la tranche d'âge de 1 à 3 ans révolus (à savoir 12 à 48 mois).

23. Les valeurs de référence pour les apports recommandés et/ou les apports maximaux tolérables pour cette tranche d'âge sont fréquemment inférieures à celles des autres tranches d'âge de la population générale. Dès lors, si la tranche des 36 mois et plus âgest sélectionnée, le Comité devra juger s'il est opportun d'intégrer les valeurs de référence des 1 à 3 ans pour établir des VNR pour la population générale.

## 2) Deux groupes pour les "adultes" et les "nourrissons et enfants en bas âge"

24. Lors de sa 28<sup>e</sup> session, la délégation de la CE a proposé d'établir des VNR pour les "adultes" et les "nourrissons et enfants en bas âge de 6 à 36 mois".<sup>6</sup>

25. Plusieurs membres du GTE ont reconnu qu'il était utile de disposer de VNR pour les aliments destinés à être utilisés spécifiquement pendant la période de sevrage. Voici le contexte dans lequel s'inscrit ce concept:

- Il est très peu probable que les aliments pour les nourrissons et enfants en bas âge soient consommés par d'autres groupes de la population.
- Les besoins nutritionnels des nourrissons et enfants en bas âge diffèrent considérablement de ceux de la population générale.
- *Les lignes directrices concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 08-1991) définissent les "nourrissons du deuxième âge" comme ayant entre 6 et 12 mois maximum et les "enfants en bas âge" comme étant âgées de 12 mois à 3 ans (36 mois).*

26. Toutefois, pour d'autres aliments, un jeu de VNR conviendrait. Une prolifération de VNR pour une série de groupes de population est susceptible de compliquer la tâche des consommateurs pour la comparaison de différents aliments. Qui plus est, elle est également susceptible d'engendrer des problèmes en ce qui concerne l'espace disponible aux fins d'étiquetage en particulier pour les articles vendus dans de petits emballages voire avec un étiquetage multilingue.

## 3) Trois groupes ou plus

27. Plusieurs membres du GTE ont plaidé pour l'établissement de VNR pour les 'femmes enceintes et des femmes allaitantes en plus de la 'population générale ainsi que des 'nourrissons et enfants en bas âge, étant donné que ces deux groupes ont des besoins nutritionnels différant dans bien des cas de ceux de la population générale.

28. Une minorité a insisté sur l'établissement de VNR pour les adolescents et/ou les personnes âgées s'il existe suffisamment d'informations pour générer des valeurs de référence pour ces groupes.

---

<sup>5</sup> Human Vitamin and Mineral Requirements (Besoins humains en vitamines et sels minéraux). Rapport d'une consultation mixte d'experts FAO/OMS, 2002; et Dietary Reference Intakes Tables – The Complete Set (Tableaux des apports alimentaires de référence – le jeu complet). Institute of Medicine, National Academy of Sciences.

<sup>6</sup> Par. 138 de l'ALINORM 07/30/26

**Recommandation**

29. *Le GTE propose au Comité de parvenir à un accord sur le champ d'application des nutriments et du(es) groupe(s) de la population pour les travaux en cours, avant que ces derniers ne soient consacrés à l'élaboration de principes en vue de l'établissement de VNR.*

**VI. ELABORATION DE PRINCIPES POUR L'ETABLISSEMENT DE VNR****A. Considérations relatives au choix des valeurs de référence**

30. Toute valeur de référence alimentaire suffirait comme base de comparaison de produits, mais l'établissement de VNR devient bien plus complexe si ces valeurs visent à permettre aux consommateurs d'apprécier l'apport nutritionnel d'un produit alimentaire par rapport à leurs besoins nutritionnels globaux.

31. D'un autre côté, en dépit des différences des divers groupes de la population en termes de besoins nutritionnels, il n'est pas commode de proposer plusieurs jeux de valeurs de référence aux fins d'étiquetage.

32. Par conséquent, pour dresser une liste cohérente et simple de VNR, il convient de tenir compte des points essentiels suivants:

- Choix de la base de la valeur de référence scientifiquement fondée pour l'apport journalier
- Considération des différentes valeurs de référence pour différents groupes de la population

1) Choix de la base de la valeur de référence scientifiquement fondée pour l'apport journalier

33. Il y a deux options pour choisir la base des valeurs de référence scientifiquement fondées en relation avec les besoins nutritionnels d'une population:

- Option 1 (approche des besoins moyens: BM)
  - Sélectionner les valeurs qui couvrent les besoins de 50 pour cent d'une population apparemment en bonne santé d'un groupe de population spécifique
  - Sur base du critère d'adéquation choisi
- Option 2 (approches des apports recommandés: RDA/PRI<sup>7</sup>)
  - Sélectionner les valeurs qui couvrent les besoins de la majorité (97 à 98 pour cent) d'une population apparemment en bonne santé d'un groupe de population spécifique
  - Repose généralement sur le principe du besoin moyen majoré de 2 écarts-types sur la courbe de distribution des besoins nutritionnels

34. En cas d'absence de valeurs satisfaisant aux BM ou RDA/PRI de la population, il peut être utile

---

<sup>7</sup> "RDA/PRI" est le terme générique désignant les valeurs de référence alimentaires dont la terminologie diffère selon les pays (ex.: quantités journalières recommandées, apports journalier recommandé, consommation quotidienne recommandée, apports journaliers par portion recommandés, apports nutritionnels recommandés et apports de référence pour la population)

d'envisager l'utilisation d'une valeur d'une "fourchette acceptable d'apports"<sup>8</sup> pour un nutriment. Il est nécessaire d'examiner comment ces valeurs ont été obtenues au cas par cas. Certaines valeurs d'une "fourchette acceptable d'apports" ont été établies sur base de preuves scientifiques, d'autres sur base d'apports moyens d'un nutriment pour autant qu'il n'y ait aucune preuve d'une carence.

35. Les VNR actuelles ont été établies sur base des RDA/PRI afin de couvrir les besoins de la plus grande frange de la population possible. Toutefois, il peut être avancé qu'elles pourraient conduire à une tendance ascendante dans la teneur en nutriments dans les aliments due aux demandes prévisibles de la part du consommateur de quantités plus élevées de nutriments et aux efforts des fabricants pour améliorer la valeur nutritionnelle.
36. Par définition, les BM représentent l'estimation la plus scientifique des besoins nutritionnels des individus d'un âge ou groupe de sexe spécifique. Qui plus est, il n'a pas été démontré que des apports nutritionnels supérieurs aux BM procuraient le moindre avantage pour la santé. Par conséquent, compte tenu de l'utilisation éventuelle de l'étiquetage nutritionnel, cette valeur pourrait être utilisée pour les VNR. Toutefois, cette approche a débouché sur la création d'un jeu de valeurs sensiblement différent (inférieures) des VNR existantes, ce qui est de nature à renforcer la confusion au lieu de procurer un système simple et uniforme. C'est pourquoi certains recommandent que les RDA/PRI continuent à servir de base pour les VNR.

### **Recommandation**

37. Si le Comité décide d'établir des VNR pour les protéines, de nouveaux principes sur la manière d'obtenir cette valeur peuvent être ajoutés à ce stade.

### **2) Considération de différentes valeurs de référence pour divers groupes de la population**

38. Une fois la base des valeurs de référence pour les VNR choisie comme étant soit les besoins moyens soit les apports recommandés, les différences des valeurs de référence pour divers groupes de la population doivent être prises en compte.
39. Il y a au moins trois manières de sélectionner une valeur à des fins d'étiquetage, en tenant compte des différentes valeurs de référence pour divers groupes de la population.
- Option 1 (couverture de la population)
    - Sélectionner les valeurs les plus élevées des groupes d'âge et de sexe différents
  - Option 2 (à l'échelle de la population)
    - Sélectionner les valeurs de référence à l'échelle de la population à l'aide des données de recensement spécifiques à un pays ou une région ainsi que les proportions de chaque groupe d'âge et de sexe
  - Option 3 (moyenne des hommes et femmes adultes):
    - Sélectionner les valeurs pour les hommes et femmes adultes à parts égales.
40. Les VNR actuelles ont été établies sur base des RDA/PRI les plus élevés de tous les groupes d'âge et de sexe différents. Pour la plupart des nutriments, cela correspondait aux RDA/PRI des hommes adultes, exception faite du fer pour lequel les RDA/PRI pour les femmes adultes ont été sélectionnés.
41. En sélectionnant les valeurs les plus élevées, les besoins de la grande majorité de la population seraient

---

<sup>8</sup> "Fourchette acceptable d'apports" est un terme générique utilisé pour exprimer le concept de fourchette, sur base des observations que les consommations individuelles dans ces limites semblent satisfaisantes, en ce sens qu'aucune carence ou aucun excès n'est constaté. Différents pays peuvent utiliser une autre terminologie pour ce concept.



couverts. Il a toutefois été soulevé qu'une telle approche surestimerait les besoins réels de certaines tranches d'âge ou groupes de sexe. Dans certains cas, les RDA/PRI les plus élevés pourraient poser des problèmes de sécurité pour les sous-groupes vulnérables de la population n'ayant pas besoin de tels apports élevés. Ainsi, la consommation élevée de fer dont les femmes réglées ont besoin est proche ou supérieure à l'apport maximal tolérable (UL) des enfants en bas âge. Cette approche sous-estimerait par ailleurs la valeur nutritionnelle de certains aliments traditionnels.

42. Alternativement, l'approche à l'échelle de la population pour tous les groupes de sexe et d'âge différents de la population serait appliquée, en exploitant les données de recensement. Etant d'un point de vue statistique plus à même de refléter les besoins de tout individu, elle réduirait le risque d'excès tout en limitant la possibilité qu'une valeur sous-estime un besoin personnel. Il est indiqué que les VNR des femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être prises en compte dans les valeurs pondérées étant donné qu'il est très probable qu'elles dépassent les apports maximums recommandés de certains groupes de la population. Il convient toutefois de noter que cette approche compliquera la situation étant donné que les VNR ont été définies sur base d'hypothèses axées tant sur le poids corporel que sur l'âge. Qui plus est, elle ne s'avère pas pratique, en particulier pour les pays ayant une forte population et un vaste territoire.
43. Une moyenne pondérée pour les hommes et les femmes donnerait lieu à un chiffre qui ne serait pas sensiblement supérieur au besoin de certains groupes de la population mais qui se rapprocherait de l'ingestion de nutriments requise pour satisfaire les besoins de la majorité de la population. Certains préconisent donc de baser la sélection des VNR sur cette approche.

### **Recommandation**

44. *Si le Comité décide d'établir des VNR pour d'autres groupes de la population tels que les nourrissons et les enfants en bas âge, des principes généraux peuvent être ajoutés pour indiquer comment obtenir ces valeurs à ce stade.*

### **B. Sélection de valeurs de référence appropriées pour extraire les VNR**

45. Une fois que le Comité sera parvenu à un accord quant au choix des options les plus appropriées pour développer les principes inhérents à l'établissement de VNR, il faudra ensuite évaluer la liste des valeurs de référence et leur base scientifique pour extraire les VNR globales conformément aux principes convenus.
46. A sa 25<sup>e</sup> session, il a été constaté que l'établissement d'apports journaliers recommandés supposait la tenue d'une consultation d'experts chargée d'examiner les preuves scientifiques disponibles. Toutefois, le Comité pourrait envisager une mise à jour des VNR aux fins d'étiquetage, étant donné que les autorités nationales seraient chargées d'établir ces valeurs.<sup>9</sup>
47. A la 26<sup>e</sup> session, le Comité a nouvelle fois discuté de la possibilité de solliciter les conseils scientifiques de la FAO et de l'OMS pour la révision des VNR actuelles. Plusieurs délégations ont souligné que des preuves scientifiques considérables avaient été présentées à ce stade et que des références internationales étaient indispensables pour faciliter l'harmonisation des dispositions régissant l'étiquetage nutritionnel parmi les pays membres.<sup>10</sup>
48. Par conséquent, le Comité pourrait décider d'évaluer les listes existantes et leur base scientifique afin d'en extraire les VNR générales sans recourir à des conseils scientifiques d'experts.
49. Plusieurs membres du GTE ont indiqué qu'il serait bon de tenir compte des conseils pertinents prodigués par la FAO/OMS le cas échéant pour établir les VNR. La consultation mixte d'experts FAO/OMS de 1998 à Bangkok a passé en revue les apports recommandés pour satisfaire aux besoins de la majeure

<sup>9</sup> Par. 54, ALINORM 04/27/26

<sup>10</sup> Par. 37, ALINORM 05/28/26

partie d'une population apparemment en bonne santé en ce qui concerne certains minéraux et vitamines. Cette consultation n'a pas tenu compte des oligoéléments. Un examen des recommandations de la FAO/OMS à la lumière des analyses d'autres organismes compétents publiées depuis la consultation FAO/OMS peut être nécessaire.

50. La plupart des membres du GTE ont convenu que les valeurs de référence récentes d'organismes scientifiques compétents, autres que la FAO/OMS, pouvaient servir de base pour déterminer les VNR.
51. Lors de l'élaboration de tableaux répertoriant des valeurs de référence scientifiquement fondées pour les apports journaliers applicables au(x) groupe(s) de population associé(s) aux VNR, un membre a suggéré d'appliquer les critères suivants pour choisir des sources appropriées pour ces valeurs :
  - Les sources doivent refléter des évaluations indépendantes des données scientifiques par des organismes scientifiques compétents.
  - Si besoin est, une plus grande priorité peut être accordée à des références plus récentes émises par des organismes scientifiques compétents.

### C. Sélection des VNR par les gouvernements

52. Un gouvernement peut choisir de recourir aux VNR du Codex ou bien d'établir d'autres valeurs de référence aux fins d'étiquetage tenant compte de facteurs supplémentaires spécifiques à un pays ou une région. Par exemple, au niveau national, les valeurs pour la population générale peuvent se fonder sur des moyennes basées sur la population de valeurs de référence scientifiquement fondées pour les apports journaliers destinés à des groupes d'âge et de sexe différents. En outre, la biodisponibilité des sources alimentaires pour un nutriment tel que le fer dans un pays donné peut influencer sur les apports recommandés de ce nutriment et, par conséquent, sur les valeurs de référence aux fins d'étiquetage au niveau national.

## VI. REFERENCES

1. FAO/OMS/Ministère du commerce et de l'industrie, Finlande (1988). Valeurs nutritionnelles de référence recommandées aux fins d'étiquetage alimentaire. Rapport d'une consultation conjointe d'experts FAO/OMS sur les doses recommandées d'éléments nutritifs aux fins d'étiquetage. Helsinki, Finlande, 12-16 septembre 1988
2. OMS/FAO (2002). Besoins humains en vitamines et sels minéraux. Rapport d'une consultation conjointe d'experts FAO/OMS, Bangkok, Thaïlande. FAO Rome.  
<http://www.fao.org/docrep/004/y2809e00.htm>
3. Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel CAC/GL 2-1985 (Rév. 1-1993).  
<http://www.fao.org/docrep/005/y2770e06.htm>
4. Directives Codex concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux CAC/GL 55-2005
5. IOM (Institute of Medicine) (2003) Dietary Reference Intakes, Guiding Principles for Nutrition Labeling and Fortification. The National Academies Press, Washington DC
6. CSAH (Comité scientifique de l'alimentation humaine) (1992). Nutrient and energy intakes for the European Community. Avis adopté par le Comité scientifique de l'alimentation humaine le 12 décembre 1992. Rapports du Comité scientifique de l'alimentation humaine, série 31. Commission européenne, Luxembourg.  
<http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scf/out89.pdf>
7. CSAH (Comité scientifique de l'alimentation humaine) (2003) Avis du Comité scientifique de l'alimentation humaine sur la révision des valeurs de référence aux fins d'étiquetage nutritionnel, 5 mars

2003. Commission européenne, Belgique.

[http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scf/index\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scf/index_en.html)

8. COMA (Comité sur les aspects médicaux de la politique alimentaire) (1991). Ministère de la Santé. Dietary Reference Values for Food Energy and Nutrients for the United Kingdom. Rapport du groupe sur les valeurs de référence journalières du Comité sur les aspects médicaux de la politique alimentaire. Londres : HMSO (Report on Health and Social Subjects; 41)
9. Allison A. Yates (2006). Establishing new principles for nutrient reference values (NRVs) for food labelling purposes. *Nutr Research and Practice* 2:89
10. Valerie Tarasuk (2006). Use of population-weighted estimated average requirements as a basis for daily values on food labels, *Am J Clin Nutr* 83(suppl):1217S
11. George H Beaton (2006). When is an individual and individual versus a member of a group? An issue in the application of dietary reference intakes, *Nutr Rev* 64(5):211
12. Murphy S, Barr SI (2006). Recommended Dietary Allowances should be used to set Daily Values for nutrition labelling. *Am J Clin Nutr* 83:1215S
13. Hathcock J(2006). Guiding Principles for Nutrition Labelling: New IOM Report Misses the Mark. Council for Responsible Nutrition Backgrounder. Décembre 2003.

[http://www.crnusa.org/pdfs/CRN\\_Bckgrndr\\_IOM\\_DVs1203.pdf](http://www.crnusa.org/pdfs/CRN_Bckgrndr_IOM_DVs1203.pdf)

## Appendice

### **Projet de principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence dans les Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel**

(Pour examen par le CCNFSDU)

#### **A. Objectifs**

Les valeurs nutritionnelles de référence (VNR) entendent essentiellement aider les clients à comparer la valeur nutritive de différents produits alimentaires et estimer l'utilité d'un aliment en tenant compte de sa contribution en pourcentage aux apports nutritionnels recommandés. La détermination de VNR du Codex aux fins d'étiquetage est censée contribuer à la réalisation des objectifs suivants: protéger la santé des consommateurs et faciliter un commerce équitable de denrées alimentaires.

#### **B. Portée**

Le cadre proposé pour le développement de principes de détermination de VNR peut bien s'adapter aux vitamines et minéraux pour l'ensemble de la population. Cependant, le Comité peut envisager d'autres éléments nutritifs et différents groupes de population en ajoutant de nouveaux principes à ceux déjà en place.

#### **C. *Elaboration de principes de détermination de VNR***

##### ***a. Considérations sur le choix de valeurs de référence pour les besoins nutritionnels***

1. Pour élaborer une liste simple et cohérente de VNR, les questions majeures suivantes doivent être prises en considération:
  - Choix de la base de la valeur de référence scientifiquement fondée pour l'apport journalier
  - Considération des différentes valeurs de référence pour différents groupes de la population
2. Les VNR doivent se baser sur l'un des types suivants de valeurs de référence scientifiquement fondées pour l'apport journalier :
  - Option 1 : Valeurs qui couvrent les besoins de 50 pour cent d'une population apparemment en bonne santé d'un groupe de population spécifique
  - Option 2 : Valeurs qui couvrent les besoins de la majorité (97 à 98 pour cent) d'une population apparemment en bonne santé d'un groupe de population spécifique
3. Les VNR pour la population générale âgée de [36 m ou 48m] et plus doivent être établies, en tenant compte des considérations suivantes:
  - Option 1 : Choix des valeurs les plus élevées des groupes d'âge et de sexe différents
  - Option 2 : Choix des valeurs de référence pondérées à l'échelle de la population en recourant aux données de recensement d'un pays ou d'une région et proportion de chaque groupe d'âge et de sexe
  - Option 3 : Choix des valeurs à parts égales entre les hommes et les femmes adultes.

**Remarque. Si le Comité décide d'établir des VNR pour d'autres groupes de la population tels que les nourrissons et enfants en bas âge, des principes généraux devraient être ajoutés pour déterminer comment obtenir ces valeurs.**

##### ***b. Choix de valeurs de référence appropriées pour extraire les VNR***

1. Il convient de tenir compte des conseils pertinents prodigués par la FAO/OMS le cas échéant pour établir les VNR. En l'absence de ressources de la FAO/OMS, des valeurs de référence récentes d'organismes

scientifiques compétents, autres que la FAO/OMS, pourraient servir de base.

2. Lors de l'évaluation de la liste existante des valeurs de référence scientifiquement fondées pour les apports journaliers qui sont applicables au(x) groupe(s) de population associé(s) aux VNR, les critères appliqués au choix des sources appropriées pour ces valeurs devront être les suivants :
  - Les sources doivent refléter des évaluations indépendantes des données scientifiques par des organismes scientifiques compétents.
  - Si besoin est, une plus grande priorité peut être accordée à des références plus récentes émises par des organismes scientifiques compétents.

c. Sélection des VNR par les gouvernements

Un gouvernement peut choisir de recourir aux VNR du Codex ou bien d'établir d'autres valeurs de référence aux fins d'étiquetage qui tiennent compte de facteurs supplémentaires spécifiques à un pays ou une région.